



Déclaration Initiale d'Association : **STATUTS**

Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association :

VYBRATIONS

dont le siège est situé : n°1 square de Carélie 35200 RENNES.

Cette association a pour but de soutenir la web radio déjà existante, et pour objet la création d'un ou de plusieurs programme(s) sur Internet en utilisant les technologies du « Streaming » ; l'utilisation des technologies d'Internet afin de permettre aux auditeurs à interagir directement avec la Web Radio et l'organisation de manifestations extérieures (organisations de soirées pour la radio).

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

- En qualité de **Président** : Dj-concorde, (coordonnées non stipulées sur le site pour cause de confidentialité).
- En qualité de **Vice-Président** : Kerr, (coordonnées non stipulées sur le site pour cause de confidentialité).
- En qualité de **Secrétaire** : kiki_the_boss, (coordonnées non stipulées sur le site pour cause de confidentialité).
- En qualité de **Trésorier** : Rounzen, (coordonnées non stipulées sur le site pour cause de confidentialité).

Ci-joint, deux exemplaires des statuts de l'association, dûment approuvés par nos soins. Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Rennes, le 1er Février 2005 :

Le Président,

Le Vice-Président,

La Secrétaire,

Le Trésorier,